

Paris, 07 juin 2018

## Le Groupement Hospitalier de Territoire Paris Psychiatrie & Neurosciences et la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris collaborent pour une meilleure prise en charge des patients hors des lieux de soin, nécessitant une évaluation psychiatrique en urgence

Attentif aux demandes formulées par les usagers et les familles relayées par les autorités de tutelle, le GHT Paris psychiatrie & neurosciences a signé avec la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP) une convention dont l'objectif est de mieux coordonner et d'améliorer la réponse aux urgences psychiatriques.

Si l'accueil en urgence des personnes présentant des troubles psychiatriques peut encore gagner en cohérence et en lisibilité dans les lieux de soins appropriés, il est toutefois indéniable que l'offre de soins est riche et disponible à Paris, en grande partie assurée par le GHT Paris ou en collaboration avec celui-ci<sup>1</sup>.

En revanche une difficulté particulière se manifeste, et constitue un sujet de préoccupation récurrent pour les familles, lorsque la personne nécessitant une évaluation, voire des soins, ne se trouve pas dans un lieu approprié et a fortiori lorsqu'elle s'oppose à y être conduite.

C'est pour répondre à cette difficulté que la BSPP et le GHT Paris ont réfléchi ensemble à une organisation commune et ont élaboré une convention. Désormais la situation de toute personne prise en charge par la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris et manifestant des troubles psychiques peut faire l'objet d'une évaluation téléphonique spécialisée délivrée par le Centre Psychiatrique d'Orientement et d'Accueil (CPOA).

### Trois niveaux de réponse à l'urgence

Cette organisation permet d'évaluer conjointement, entre le CPOA et les secours sur place appuyés par leur propre coordination médicale, le degré d'urgence pour chaque cas et de déployer, en fonction, les moyens nécessaires.

Trois niveaux d'urgence sont ainsi définis :

- **Niveau 1, urgence imposant une intervention immédiate par les services de secours** : au terme d'une évaluation collégiale et tenant compte chaque fois que cela est possible de l'avis de l'entourage et de la personne de confiance, de celui du médecin ou de l'équipe de référence, il peut apparaître que la situation présente un risque immédiat et nécessite une intervention des services de secours proportionnée au danger et à l'urgence évalués. Celle-ci peut aller jusqu'au transport par les moyens nécessaires vers un lieu approprié d'évaluation et de soins où l'on pourra procéder, ou non, à une hospitalisation en fonction des constatations cliniques.

<sup>1</sup> Dans le domaine des urgences, le GHT Paris accueille la majorité des patients concernés, soit 50 000 personnes. Ces prises en charge relèvent, pour un cinquième d'entre eux, du CPOA (Centre Psychiatrique d'Orientement et d'Accueil) qui assume une mission de régulateur régional ; des structures ambulatoires dédiées au sein du GHT ; des professionnels du GHT exerçant au sein des Services d'Accueil et d'Urgences de l'APHP



- **Niveau 2, nécessité d'un avis psychiatrique rapide** : la situation peut également rendre nécessaire un avis psychiatrique rapide mais différé, sans nécessairement imposer un transport immédiat: par exemple sous forme de visite à domicile par une équipe psychiatrique de secteur, ou du CPOA au terme d'un travail préparatoire conjoint impliquant l'entourage ;
- **Niveau 3, nécessité d'un accès à des soins psychiatriques programmés sectorisés ou non** : la situation peut requérir une intervention plus à distance, non urgente, auprès du patient désigné ou de son entourage.

En articulation avec ce dispositif, les familles peuvent également appeler ou être reçues 24h/24 au CPOA pour des consultations de signalement dites « CFSP : consultations famille sans le patient ».

## Un dispositif global gradué et encadré

Le partenariat, qui s'ajoute à une collaboration de même nature plus ancienne entre le CPOA et le Centre 15, a donc pour objet de donner au régulateur des services de secours les outils de décision et l'encadrement juridique sécurisé en vue notamment d'organiser le transport d'une personne en danger vers un lieu d'évaluation et de soins adapté. Ce dispositif a ainsi pour ambition de répondre aux situations d'urgence psychiatrique nécessitant une intervention immédiate en proposant un recours adapté y compris à domicile ou sur la voie publique.

Cette collaboration vient compléter le dispositif de réponses graduées à l'urgence du GHT Paris: accueil physique et téléphonique 24h/24 des personnes ayant la possibilité de se déplacer ; accueil physique et téléphonique 24h/24 des familles souhaitant signaler les difficultés d'un proche réputé présenter des difficultés psychiques ; possibilité de visites à domicile spécialisées (hors urgence imminente) pour les personnes refusant de se déplacer ou dans l'impossibilité de le faire ; conseils et orientation pour toutes les situations non urgentes en vue de l'accès programmé à des soins psychiatriques sectorisés ou non.

Tout en respectant les prérogatives dévolues à tous les acteurs de l'urgence (urgentistes, pompiers, psychiatres) la convention CPOA/BSPP rend possible une réponse globale, cohérente et hiérarchisée dans les domaines du secours à la personne et de l'urgence médicale générale aussi bien somatique que psychiatrique.

**A propos du Centre hospitalier Sainte-Anne** : L'établissement constitue un hôpital de référence nationale et internationale dans le domaine de la psychiatrie et des neurosciences. Hôpital pluridisciplinaire, il compte 8 pôles médicaux couvrant, dans le domaine de la psychiatrie, 9 secteurs adultes et 3 secteurs infanto juvéniles et le Pôle neuro-Sainte-Anne dédié à l'ensemble des pathologies du cerveau. Avec 8 services hospitalo-universitaires, le CHSA est le cœur d'un réseau d'enseignement et de recherche en partenariat avec l'Université Paris Descartes, complété d'une offre de formation, notamment infirmière et soignante, diversifiée. Depuis 2014, le CHSA est en Direction commune avec l'EPS Maison Blanche et le GPS Perray-Vaucluse [www.ch-sainte-anne.fr](http://www.ch-sainte-anne.fr)

**A propos du GHT Paris Psychiatrie & Neurosciences** : le GHT Paris rassemble le Centre Hospitalier Sainte-Anne - dont le Pôle Neuro-Sainte-Anne - l'Etablissement Public de Santé Maison Blanche, et le Groupe Public de Santé Perray Vaucluse. Les secteurs de psychiatrie des Hôpitaux de Saint Maurice et l'Association de Santé Mentale du 13e arrondissement de Paris lui sont associés. Il s'agit de la première stratégie publique de groupe dédiée spécifiquement à la psychiatrie adulte et infanto-juvénile et aux neurosciences. Il regroupe 130 structures réparties sur 75 sites, soit les 25 secteurs qui couvrent l'ensemble du territoire de santé de la capitale. Avec une file active totale de 76 400 patients, c'est 1 parisien sur 40 qui a recours aux services du GHT Paris. Ses missions se concentrent autour de 5 objectifs clés, en lien avec la politique sanitaire francilienne, dans une volonté de réduction des inégalités de santé : proximité, coordination, partenariats, innovation et qualité.

Les trois établissements membres du Groupement sont depuis 2014 en « Direction commune ». Il s'agit d'un ensemble de 5600 personnels dont 600 médecins, avec un budget cumulé de 420 M€. [www.gh-t-paris.com](http://www.gh-t-paris.com) - [www.perrayvaucluse.fr](http://www.perrayvaucluse.fr) - [www.ch-maison-blanche.fr](http://www.ch-maison-blanche.fr) - Twitter @GhtParis



Groupement Hospitalier de Territoire Paris  
Psychiatrie & Neurosciences

